



## COMMUNE DE CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

### Constitution d'une réserve de recrutement de surveillant.e.s de bassin de natation

### *Appel public général*

L'administration communale de CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT procédera, sous peu à un examen en vue de constituer une réserve de recrutement de surveillant.e.s de bassin de natation D4.

#### Description de la fonction

Le/La surveillant.e de bassin de natation assure la surveillance et la sécurité des nageurs et de leurs accompagnateurs dans la piscine sur base des instructions du chef de piscine ou de la direction. Il/Elle apporte un soutien ponctuel à l'animation et à la maintenance de la piscine, il s'agit d'un travail encadré et subordonné.

#### Description des tâches :

- Accueillir et informer les nageurs, contrôler leur habillement, leur équipement et leur hygiène ;
- Surveiller le(s) bassin(s) ;
- Maintenir la discipline et le respect du règlement d'ordre intérieur ;
- Assurer le sauvetage et la réanimation en cas d'accident ;
- Assurer la sécurité des nageurs en cas d'accident chimique ou technique ;
- Contrôler le matériel de sécurité ainsi que les paramètres spécifiques au bon fonctionnement de la piscine ;
- Le cas échéant, participer à l'entretien du ou des bassins et au relevé des paramètres spécifiques au bon fonctionnement de la piscine ;
- Dispenser des cours de nage.

#### Profil :

- Etre titulaire du BSSA (Brevet Supérieur de Sauvetage Aquatique) et avoir reçu, au moins une fois par an, un entraînement obligatoire aux méthodes de premiers soins, réanimation et sauvetage (en ce compris l'usage d'un défibrillateur) ;
- Sens des responsabilités et respect des consignes de sécurité ;
- Sens de la communication, bonne capacité relationnelle avec le public et les groupes.

### **Conditions d'accès :**

- Détenir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou assimilé ou des compétences valorisables.
- Détenir le Brevet Supérieur de Sauvetage Aquatique (BSSA)

### **Notre offre :**

- A temps plein, une rémunération mensuelle brute à l'échelle D4 (à l'indice actuel) :
  - 2.683,39€ à l'échelon 0
  - 3.358,67€ à l'échelon 10
  - 4.091,08€ à l'échelon 25
- La valorisation des années d'expérience, utiles à la fonction, dans le secteur privé à concurrence de 10 années
- La valorisation de toutes les années effectuées dans le secteur public
- Titre repas
- Une allocation de fin d'année
- Régime de vacances du secteur public
- Remboursement des frais de déplacement domicile-lieu de travail en transports en commun
- Indemnité de vélo domicile-lieu de travail
- Assurance hospitalisation (tarif préférentiel)
- Possibilité de formation prise en charge par l'employeur
- Les avantages liés au Service Social Collectif (différentes primes, interventions dans des frais médicaux, pharmaceutiques, paramédicaux,....)
- Une opportunité de travailler au sein d'une administration dynamique

### **Modalités d'accès à la réserve de recrutement**

- Réussir l'examen de recrutement comportant les épreuves éliminatoires suivantes :
  - épreuve écrite : résumé et critique d'une conférence sur un sujet d'ordre général (30 points), connaissances liées à la fonction (30 points)
  - épreuve orale : entretien permettant de juger de la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes (40 points)

Pour être admissible, le candidat doit obtenir 50 % des points à chaque épreuve.

### **Dépôt des candidatures**

Les candidatures doivent être adressées, **par envoi recommandé ou en main propre contre un accusé de réception**, à l'adresse suivante :

Collège communal de Chapelle-lez-Herlaimont

Place de l'Hôtel de Ville, 16

7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT

Date limite **le 11 avril 2025** (inclus).

#### **Le dossier de candidature comprendra :**

- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie du diplôme requis. En cas de doute sérieux sur la conformité à l'original de la copie, la demande d'apport de la preuve de la conformité à l'original de la copie pourra être demandée à l'autorité qui a délivré l'original ou au candidat dans le respect de la procédure tracée par le décret du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant suppression de l'obligation de produire des copies certifiées conformes de documents.
- une copie du BSSA
- un extrait récent (moins de 2 mois) du casier judiciaire modèle 2
- une copie recto/verso de la carte d'identité

**Tout acte de candidature incomplet ou reçu hors délai ne pourra être pris en considération.**

Les lauréats de l'examen seront inscrits dans la réserve de recrutement valable durant trois ans.

Elle pourra éventuellement être prorogée.

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du service du personnel à l'adresse suivante [personnel@7160.be](mailto:personnel@7160.be)